



Se taire

parce que l'État français n'entend pas les voix qui demandent **le respect du droit d'asile** tel qu'il est défini par la convention de Genève de 1951.

Le mouvement des cercles de silence a été lancé en 2007 pour protester contre l'enfermement systématique des sans papiers dans les Centres de Rétention Administrative (comme celui de Cornebarrieu à proximité de Toulouse) .

L'enfermement systématique et l'expulsion des étrangers en situation irrégulière nous apparaissent comme une banalisation de graves atteintes à la dignité humaine.

Nous appelons tous ceux et celles qui le souhaitent à nous rejoindre, de façon non violente et silencieuse pour:

- **dénoncer ces conditions de rétention carcérale**
- **dénoncer le recours à la violence lors des arrestations dont en particulier les séparations des parents et des enfants et des couples franco-étrangers.**

informations complémentaires :

www.cercladesilence.fr

www.lacimade.org

(association habilitée à assister les demandeurs d'asile à Cornebarrieu)

**Cercle de silence sur le marché de Lavour,
de 10h à 11h, le 1^{er} samedi de chaque mois**

contact : André Dumoulin (06 56 70 81 55)

cds.lavour@gmail.com

Janvier
2020

extraits de la pétition initiée par un collectif rassemblant des associations, des éducateurs, des établissements scolaires et des entreprises locales dans le Tarn.

Arrêtez les OQTF aux 18 ans des MNA !

OQTF : obligation de quitter le territoire

MNA : mineurs non accompagnés

Tant qu'ils sont mineurs, les mineurs non accompagnés, c'est-à-dire qui arrivent sur le territoire sans famille, sont pris en charge financièrement par le Département et par l'Aide sociale à l'enfance comme le prévoit la loi. Ces jeunes sont scolarisés en vue d'acquérir ou de perfectionner la maîtrise de la langue et de passer des diplômes.

A leur majorité, ne bénéficiant plus de l'Aide sociale à l'enfance, ils reçoivent une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Quand ils reçoivent cette OQTF, ils peuvent être toujours scolarisés, et dans ce cas, ils se voient refuser le droit de passer le diplôme pour lequel ils ont suivi les cours.

Certains peuvent avoir signé un contrat de travail. Ce contrat est alors rompu car la Préfecture leur refuse l'autorisation de travail, peu importe le temps déjà passé dans l'entreprise ou l'investissement réalisé par l'entreprise dans la formation du jeune (par exemple, dans le cas des contrats d'apprentissage).

En refusant l'insertion de ces jeunes, nous mettons en danger notre pays vieillissant. Nous renvoyons de la main d'œuvre qualifiée que nous avons déjà formée et dont l'économie a besoin.

Nous nous insurgeons contre cette pratique.

**C'est pourquoi, nous vous demandons
de mettre fin à cette pratique.**

Adresse de la pétition : <http://chng.it/kygPxq8f>